

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS
DE CHIBOUGAMAU, TENUE EN MODE VIRTUEL, LE 9 AVRIL 2025 À 18 h 30**

Administrateurs du CA présents pour animer la rencontre :

Steve Forgues, président
Nicolas Paillard, vice-président
Sylvie Caron, secrétaire
Nathalie Bergeron, administratrice

Collaborateurs présents pour animer la rencontre :

Anne-Hélène Le Berre, directrice générale
Krystal Hotte, conseillère aux communications et à la vie associative

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**1.1 MOT DE BIENVENUE**

M. Steve Forgues, souhaite la bienvenue à tous les membres de la caisse et il précise qu'il agira en tant que président d'assemblée.

Les membres sont informés que seuls les sujets mentionnés dans l'ordre du jour pourront faire l'objet de présentations et d'information au cours de l'assemblée. Il est aussi précisé que l'AGA est réservé exclusivement à ses membres. Toutefois, considérant qu'elle se déroule en mode virtuel, il est possible que d'autres personnes soient en ligne.

Le président de la Caisse, M. Steve Forgues, est assisté dans l'animation par Mme Sylvie Caron, secrétaire du conseil d'administration qui est assisté dans ses fonctions par Mme Krystal Hotte, conseillère aux communications et à la vie associative, Mme Nathalie Bergeron, présidente du comité gouvernance et éthique, M. Nicolas Paillard, président du comité coopération et président du comité audit et déontologie ainsi que par Mme Anne-Hélène Le Berre, directrice générale. Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

M. Forgues explique que le conseil d'administration a choisi d'offrir une formule d'assemblée à distance, ce qui implique que les membres pourront voter sur certains sujets en direct alors que d'autres, feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu pendant les quatre (4) jours suivant l'AGA. C'est lors de cette période que les membres pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

M. Forgues présente une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2 FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE**2.1 RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA**

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, les règles de fonctionnement de l'assemblée, les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions sont présentées lors d'une capsule vidéo.

Ces modalités portent notamment sur :

- La façon de poser des questions ou de proposer ou d'appuyer une recommandation du conseil d'administration ;
- La période de questions qui aura lieu au point 4 de l'ordre du jour seulement sur les sujets prévus à l'ordre du jour.
- On rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et voter lors de la période de 4 jours prévue après l'assemblée.

2.2 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

M. Forgues propose Mme Anne-Hélène Le Berre, directrice générale et Mme Krystal Hotte, conseillère aux communications et à la vie, comme scrutatrices lors de la votation en direct. Elles sont chargées de recueillir le résultat des votes afin que M. Forgues puisse communiquer les résultats aux membres. Les scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Il est proposé par (retiré), dûment appuyé par (retiré), que Mme Anne-Hélène Le Berre et Mme Krystal Hotte soient nommées comme scrutatrices pour la présente assemblée.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président invite Mme Sylvie Caron, secrétaire d'assemblée, à présenter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par acclamation
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Il est proposé par (retiré) dûment appuyé par (retiré) que la rencontre se poursuivre selon l'ordre du jour proposé.

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 24 AVRIL 2024

Comme le procès-verbal de la dernière assemblée a été déposé sur le site de la caisse au même moment que l'avis de convocation, et que les membres ont donc eu le temps d'en prendre connaissance, la lecture de celui-ci ne sera pas faite. M. Forgues en propose l'adoption.

Il est proposé par (retiré), dûment appuyé par (retiré), que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2024 soit approuvé tel que présenté.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Forgues présente maintenant les membres du conseil d'administration qui ont représenté l'intérêt des membres en 2024 et présente les principales réalisations de la dernière année et les orientations que votre Caisse s'est fixées.

Il tient à remercier monsieur Éric Perron qui a quitté le conseil d'administration au mois de janvier 2025.

125 ans d'ambition

M. Forgues fait un retour sur la capsule d'introduction de notre président, monsieur Guy Cormier concernant le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins, la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord. Il rappelle l'histoire et la création de la toute première caisse en 1900 par Alphonse Desjardins.

M. Forgues souligne que la Caisse Desjardins de Chibougamau est fière de faire partie du Mouvement Desjardins depuis maintenant 60 ans.

Présents pour les membres

M. Forgues profite de l'AGA pour rappeler la mission qui oriente le Mouvement Desjardins ainsi que les travaux de la Caisse Desjardins de Chibougamau : offrir les meilleures réponses aux besoins et aux attentes de nos membres et clients pour contribuer à leur autonomie financière. Il fait un bref résumé des différentes activités et conférences offertes aux membres durant l'année 2024.

Des actions concrètes pour le développement durable

M. Forgues indique que l'ensemble des CA des caisses Desjardins se sont doté d'un Plan triennal de développement durable et de finances responsables afin de s'engager à l'égard de la Norme sur le développement durable et la finance responsable du Mouvement Desjardins. Il précise certaines actions qui seront mises en place par l'équipe de la Caisse Desjardins de Chibougamau pour réussir, entre autres, à sensibiliser les employés à l'égard des programmes de finance solidaire, à réduire l'empreinte carbone de la caisse et à mettre en place des événements écoresponsables.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

M. Forgues cède la parole à M. Nicolas Paillard. M. Paillard, président du comité audit et déontologie, présente maintenant le rapport du conseil d'administration sur la surveillance des règles déontologiques. Il informe les membres que :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

M. Paillard cède la parole à M. Forgues qui repasse ensuite la parole à Madame Le Berre.

3.3 RAPPORT FINANCIER

Mme Le Berre débute en présentant les résultats du Mouvement Desjardins. Elle invite ensuite les membres à écouter une capsule vidéo présentant les résultats financiers de la Caisse.

Mme Le Berre invite les membres à poser des questions sur les résultats financiers. N'ayant reçu aucune question, elle cède la parole à M. Steve Forgues qui la redonne ensuite à M. Nicolas Paillard.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

M. Nicolas Paillard, président du comité coopération, précise que l'utilisation des fonds et les autres engagements de la Caisse sont présentés sous la forme d'une courte capsule vidéo.

Un montant de 110 247 \$ a été investi dans la communauté au cours de 2024, ce qui nous a permis une récupération d'impôt de 13 319 \$. Ainsi, le solde de notre Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2024 est de 231 000 \$.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président du conseil d'administration informe les membres du début de la période réservée aux questions, et invite les membres à envoyer leurs commentaires.

Quelques membres transmettent des commentaires positifs concernant l'équipe de travail et le déroulement de l'assemblée générale annuelle.

M. Forgues remercie les membres pour leurs commentaires, pour leur confiance et leur participation.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

M. Forgues présente une capsule vidéo sur la ristourne, un des éléments distinctifs de notre coopérative.

- **L'ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)**

M. Forgues précise aux membres que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables.

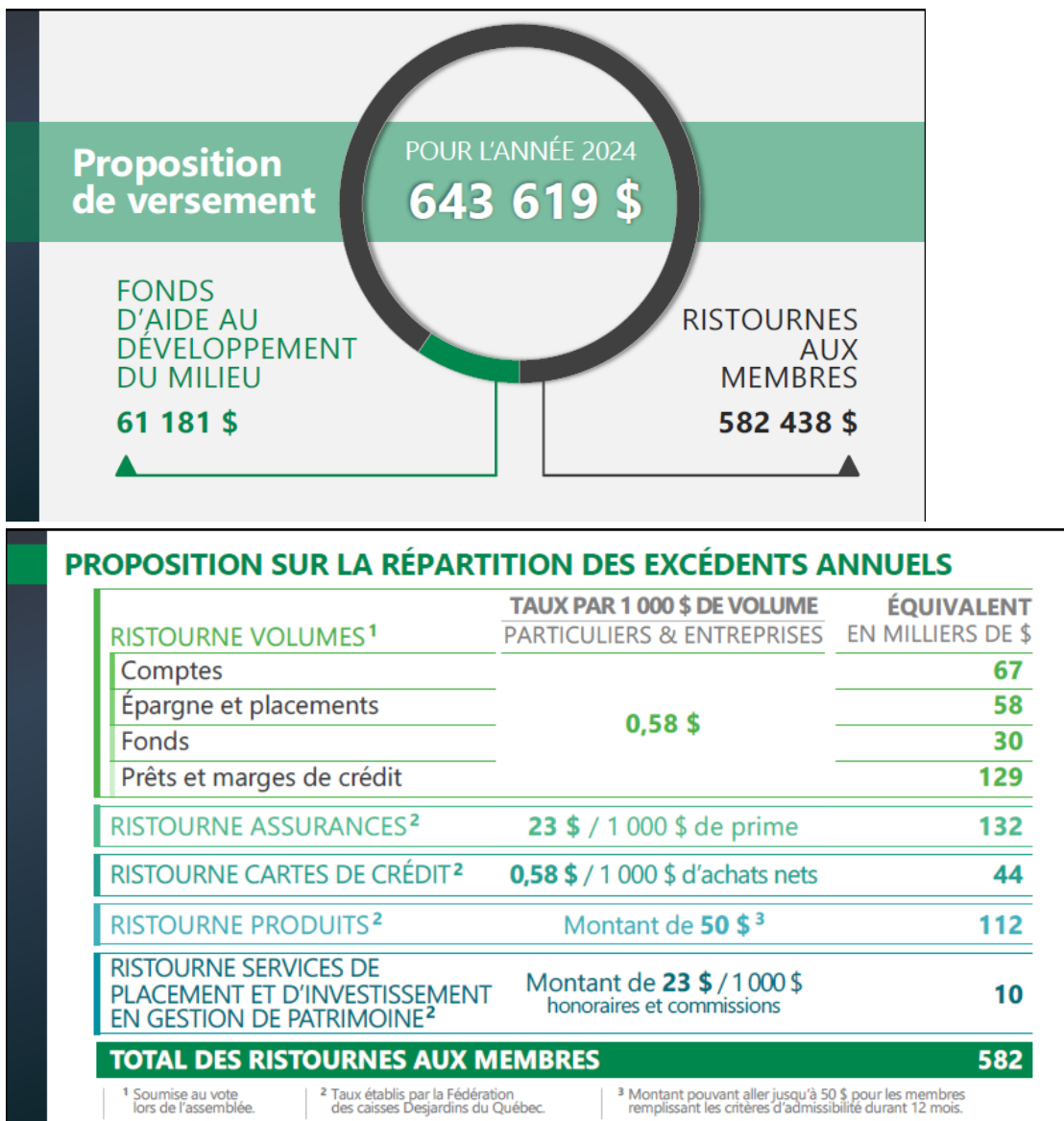
Il invite ensuite la directrice générale, Mme Le Berre, à présenter le scénario de répartition des excédents annuels recommandés par le conseil d'administration.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	
	EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	3 089
Virements réglementaires et autres ajustements	(516)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(703)
• Autres éléments du résultat	133
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	54
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	0
Solde des excédents à répartir	2 573
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(513)
• Ristourne	(582)
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	131
• Affectation au FADM	(61)
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0
Affectation à la réserve générale	(2 061)
Solde des excédents à répartir	0

FADM
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE
Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.



Le président invite maintenant les membres à proposer et appuyer la recommandation présentée.

Il est proposé par (retiré), dûment appuyé par (retiré), que le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2024 soit soumis au vote après l'assemblée.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

M. Steve Forgues passe la parole à M. Nicolas Paillard pour ce point. M. Paillard indique que comme le président du conseil d'administration est une personne candidate, il agira comme président d'élection tel que le prévoit le *Règlement intérieur caisse*. Mme Sylvie Caron agira pour sa part comme secrétaire d'élection.

5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Mme Nathalie Bergeron, présidente du comité de mise en candidature, présente le rapport du comité mise en candidature.

Celle-ci précise que l'appel de candidatures ainsi que son affichage a été fait conformément à la loi sur les coopératives et conformément au règlement intérieur caisse. Elle rappelle les critères qui étaient recherchés via le profil collectif enrichi, étaient :

- Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants :
 - Droit et déontologie ;

Transit : 80035

- Communication
- 3 hommes pour maintenir la parité, les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature ;
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants :
 - 1 de 18-34 ans ;
 - 2 de 50 à 64 ans ;
 - 1 de 65 ans et plus ;
- 1 personne représentant le secteur de Chibougamau
- 1 personne représentant la diversité ethnoculturelle
- Une répartition équilibrée entre des administrateurs et administratrices d'expériences et des nouvelles candidatures est souhaitable afin de favoriser une saine continuité de la gouvernance de la caisse.

5.2.3 PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Mme Bergeron rappelle qu'un document de présentation des personnes candidates est disponible sur le site de la caisse. Elle présente les personnes candidates : M. Steve Forgues et Mme Isabelle Trottier. Mme Bergeron redonne la parole à M. Paillard.

5.2.4 ÉLECTION PAR ACCLAMATION

M. Paillard explique que nous avons quatre (4) postes à pourvoir au sein du conseil d'administration et nous avons reçu un nombre de candidatures inférieur. Il déclare donc élu par acclamation les candidat(e)s : M. Steve Forgues et Mme Isabelle Trottier.

M. Paillard redonne la parole à M. Forgues.



5.3 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

M. Forgues mentionne que dès la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours, les membres seront en mesure de voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

Il rappelle les faits saillants pour la période de votation :

Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.

- La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.
- La documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse :
 - o Un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne;
 - o Le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.

Il rappelle aux membres que les votes demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. 24 à 48 heures après la période de votation, le résultat sera publié sur le site internet de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'AGA, à moins d'un vote négatif. Les étapes à suivre en cas de vote négatif sont présentées aux membres.

Transit : 80035

Il informe également les membres de la possibilité d'utiliser une borne de votation directement au siège social de la Caisse.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

M. Forgues, remercie les membres du conseil d'administration, les membres et clients ainsi que toute l'équipe de la Caisse Desjardins de Chibougamau. Il remercie également ceux et celles qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

Proposition sur la répartition des excédents annuels et ristournes

À l'issue de la période de votation en différé auprès des membres, il y a eu 142 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) :

96,48 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : Adoptée

☒

Refusée

☐

Levée de l'assemblée

Les résultats du vote en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 15 avril 2025 à 11 h 57.



Président

Secrétaire